AVITAL®

(LU) CONDITIONS DE GARANTIE

Cet article de la marque Avital a été fabriqué en conformité avec les méthodes de production les plus modernes et est soumis à un contrôle de qualité exigeant. La société HORNBACH Baumarkt Luxembourg S.à.r.l, 31, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, (ci-après la Garante) garantit la qualité des robinets sanitaires et de cuisine et les thermostats de la marque Avital conformément aux dispositions suivantes.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La durée de la garantie est de

- 10 ans sur la qualité
- 10 ans de disponibilité après-vente des pièces d'usure et de rechange.

La garantie correspondante débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

a. Garantie de qualité

La garantie de qualité s'applique exclusivement aux défauts de fabrication ou de matériaux des robinets et thermostats au moment de la livraison. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté. La garantie ne s'applique pas aux dommages résultants des cas suivants

- erreur de montage ou de raccordement,
- manipulation ou utilisation inappropriée,
- entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant,
- action violente ou dommage délibéré,
- utilisation de pièces de rechange non originales ou
- action chimique non conforme.

Ne sont pas couverts par la garantie les défauts ou dommages causés aux composants électriques (par ex. LED ou capteurs) ainsi que les dommages causés aux pièces d'usure (par ex. joints) dus à l'utilisation ou à une usure normale. La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

b. Garantie de disponibilité après-vente

La Garante s'engage à ce que l'acquéreur des robinets AVITAL puisse acquérir auprès d'elle des **pièces de rechange** compatibles ou adaptées aux **pièces d'usure** des robinets durant une période de 10 ans à compter de la date d'achat de chaque article. Dans les présentes conditions de garantie, les pièces de rechange sont des pièces détachées, des composants ou des produits complets destinés à remplacer des pièces détachées, des composants ou des produits endommagés, usés ou manquants. La garantie de disponibilité après-vente ne couvre ni dommages accessoires ou consécutifs, ni frais de montage et de démontage éventuels en cas de garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

a. Garantie de qualité

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. En cas de garantie, la garante répare ou échange l'article à ses frais. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisé à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la garante.

Les prestations de garantie (garantie de qualité) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie. Si, après examen, une réclamation de garantie s'avère manifestement infondée, la Garante a le droit de facturer les frais occasionnés au demandeur.

b. Garantie de disponibilité après-vente

Pendant la durée de la garantie, la Garante propose à l'achat des **articles de rechange** compatibles ou adaptés au prix du marché respectif. Si un article de rechange n'est plus livrable au moment où la garantie s'applique, le garant est en droit de proposer à l'achat un article de rechange de même valeur au prix du marché respectif.

4. REVENDICATION DE LA GARANTIE

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir la garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.lu.

Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter la Garante par e-mail à l'adresse suivante : service@hornbach.lu. Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. DROITS GARANTIS PAR LA LOI

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.